

## Réunion entre les organisations syndicales la CACL et les autorités de l'Etat

Après 3 jours d'arrêt sur le réseau de bus urbain, la CACL et les organisations syndicales se sont réunies ce jour, en présence des autorités de l'État et des municipalités de l'Île de Cayenne, pour traiter principalement des questions de sécurité et d'incivilité sur le territoire de l'Agglo.

La présidente de la CACL et le représentant du préfet de région se félicitent de la qualité des échanges qui ont duré 4 heures et qui ont été constructifs. En effet, les parties se sont accordées sur les mesures et les actions à entreprendre à court, moyen et long termes :

- établissement d'un diagnostic avec cartographie du risque,
- maintien du dispositif de sécurité des autorités aux abords des établissements scolaires (gendarmerie et polices nationale et municipales),
- présence d'agents de médiation dans les bus des lignes sensibles en urgence,
- signature d'une convention entre la CACL et le rectorat pour la mise en œuvre de campagne de civisme au sein des établissements scolaires,
- signature d'une convention entre la préfecture, la CACL et les communes pour mettre en place et coordonner un dispositif de prévention, d'alerte et d'intervention,
- mise en place d'une campagne de communication sur le civisme et le respect d'autrui dans les bus,
- information sur le règlement intérieur des bus,
- mise en place d'une cellule d'écoute au sein de la RCT pour permettre au chauffeur de s'exprimer sur leurs conditions de travail,
- mise en place d'une cellule sécurité au sein de la RCT,
- mise en place d'un « référent-sécurité » au niveau des autorités de l'État dédié au transport,
- optimisation du système de communication avec géolocalisation (chauffeurs, PC RCT, bus et autorités de police),
- verbalisation systématique des automobilistes gênant la circulation des bus,
- mise en place par les autorités de police et de gendarmerie d'un dispositif de plainte personnalisée,
- installation de caméras dans les bus.

L'ensemble de ces propositions seront approfondies et affinées au sein des groupes de travail qui seront mis en place très prochainement.

**Les autorités rappellent à tous, qu'en cas d'incivilité ou d'actes de délinquance dont vous seriez victimes ou témoins, qu'il demeure nécessaire et vital d'appeler le numéro d'urgence prévu à cet effet : le**